



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉRO 809, 810 ET 811

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6^e jour du mois d'avril 2021, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 809 intitulé « Règlement sur l'utilisation de l'eau potable ».
- Règlement numéro 810 intitulé « Règlement sur la garde et le contrôle des animaux ».
- Règlement numéro 811 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 646 sur les permis et certificats ».

Lesdits règlements sont déposés à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Lesdits règlements entreront en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 7 avril 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier